

La France d'outre-mer

JEAN-CHRISTOPHE GAY

La France d'outre-mer

Terres éparses, sociétés vivantes

ARMAND COLIN

Illustration de couverture : Coucher de soleil sur Saint-Denis de la Réunion

© Fabien Techer/ Getty images

Cartographie : Carl Voyer

Mise en pages : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2021

Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-62918-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Remerciements

Ce livre a été écrit pendant le confinement du printemps 2020. Je tiens à témoigner ma gratitude à tous ceux (soignants, caissières, livreurs, éboueurs, chauffeurs routiers, conducteurs, navigants, pompiers, policiers et gendarmes...) qui nous ont protégés et permis de vivre à peu près normalement durant cette période incertaine.

Merci à Jean-François Dupon, Wilfrid Bertile, Jean-Marc Regnault, Julien Vucher-Visin, Thomas Mourier, Morgan Mangeas, Marie-Carmen Domingues, Catherine Biaggi, Isabelle Amiot et Thierry Nicolas d'avoir répondu avec patience et célérité à mes demandes.

Introduction

Une France méconnue

La FRANCE EST DOUBLE. Il y a celle que l'on connaît bien, la France métropolitaine, la France hexagonale, la France européenne ; il y a celle que l'on connaît mal, la lointaine France de l'outre-mer. Cette dernière semble flotter au large et échapper au récit national. Dans [S]es *Lieux de mémoire*, Pierre Nora l'ignore totalement (NORA P. (dir.), 1984-1992, Paris, Gallimard). Dans *La Nation* (II), la première partie du deuxième volume, consacrée au territoire, aborde les frontières, la figure de l'Hexagone ou l'opposition Nord/Sud, mais pas les colonies. Dans *Les France* (III), il n'est à aucun moment question d'outre-mer, qu'il s'agisse des divisions politiques, des partages de l'espace-temps ou des hauts lieux. On ne trouve également aucune trace de l'outre-mer dans *L'Identité de la France* de Fernand Braudel (1986, Paris, Arthaud-Flammarion, trois volumes), sauf lorsqu'il évoque le commerce de la canne à sucre et les Antilles françaises dans le volume 2 (*Les Hommes et les choses*, p. 339-343).

Ces sommes, qui oublient presque totalement les lieux coloniaux, l'esclavage, les populations qui en sont issues, sont symptomatiques de l'incapacité de l'historiographie du moment à penser une influence extra-européenne sur l'identité française, qui ressort, de ces entreprises amnésiques, glorifiée et réduite à sa dimension métropolitaine. Les choses ont heureusement évolué depuis. Des historiens se sont emparés du grand large, comme le montre l'ouvrage dirigé par Patrick Boucheron, *Histoire mondiale de la France* (Le Seuil, 2017) dans lequel Eric Jennings fait démarrer la France libre non de l'appel du 18 juin 1940 mais du 28 août de la même année, quand Brazzaville devient sa capitale, démontrant l'importance des colonies. La démarche post-coloniale a aussi déplacé le regard du centre vers la périphérie, du dominant vers le dominé, mais son parti pris, un certain dogmatisme et sa radicalité [SMOUTS, 2007] sont à souligner. Il est faux de dire que l'esclavage et la colonisation ne sont pas enseignés dans le secondaire en France ou que « les statistiques nationales sur quelque sujet que ce soit (éducation, chômage, urbanisation, santé, racisme, salaires...) n'incluent jamais les outre-mers » comme l'affirme péremptoirement Françoise Vergès [BLANCHARD *et al.*, 2005, p. 69], ce qui

ne signifie pas que tout soit parfait dans ces domaines, nous y reviendrons. En outre, la focalisation sur l'esclavage ne permet pas une approche globale, oubliant spécialement les collectivités françaises du Pacifique, colonisées après l'abolition. Les formes de colonisation et de décolonisation, naviguant entre assimilation et différenciation, ne sont pas uniformes en France d'outre-mer (FOM). Le legs colonial y est variable, mais partout marqué par l'ambiguïté d'une décolonisation sans indépendance quoique patente, combinée à une sujétion économique et à un assistanat qui ne le sont pas moins. Tout cela ne facilite pas la mise en évidence d'une France alternative à celle que l'on connaît.

L'outre-mer n'est pas complètement absent en Métropole. 2011 fut officiellement l'« Année des outre-mer », avec plusieurs centaines de manifestations dans toute la France. Le pouvoir exécutif entendait ainsi répondre aux mouvements sociaux antillais de 2009 et « mieux faire connaître à tous, quel que soit le lieu d'origine ou de résidence, l'extrême variété et la grande richesse des populations, cultures et des territoires d'Outre-mer ». On peut se poser la question des effets d'une manifestation aussi convenue et institutionnelle. L'année 2011 a-t-elle amélioré la visibilité de l'outre-mer sur le long terme ? Dans les médias, l'outre-mer est associé généralement aux dévastations des cyclones ou aux tumultes sociaux. Au quotidien, il reste cantonné aux bulletins météo de la télévision, qui constituent une sorte de promotion touristique gratuite et une invitation au voyage vers ces destinations tropicales lointaines, qui semblent toujours ensoleillées. Pour nombre de Métropolitains, ce sont d'abord des paradis tropicaux dans lesquels on rêve de séjourner en vacances ou de s'installer. S'agit-il pour autant de contrées exotiques ? Sûrement, pour celui qui ne connaît pas le monde tropical. Sa première arrivée à Papeete ou à Pointe-à-Pitre est un choc. Odeurs, couleurs, chaleur se mêlent pour donner un sentiment de dépaysement. Relativement, pour celui qui les connaît déjà bien. Entre l'aéroport et son hôtel, le voyageur d'affaires fatigué observe les mêmes enseignes commerciales qu'en Métropole, les mêmes stations-service, la même signalisation routière, les mêmes véhicules, le même mobilier urbain, etc. Mais, là encore, tout l'outre-mer français ne peut être confondu. On pourrait élaborer un indice d'altérité, reposant sur la langue couramment utilisée par la population, la monnaie en circulation, la religion majoritairement pratiquée, le niveau de vie, la nourriture, etc., et le calculer pour chaque collectivité. Les résultats ne seraient pas inintéressants ; entre Mata-Utu (Wallis-et-Futuna) et Saint-Denis-de-la-Réunion, cet indice ne doit probablement pas être le même. Eu égard à cette diversité, ne faut-il pas plutôt employer le pluriel pour évoquer l'outre-mer ?

C'est ce qu'a fait le Parlement, lors de l'adoption en dernière lecture, le 13 mai 2009, du « Projet de loi pour le développement économique des outre-mer ». Ce pluriel sans « s » a été prolongé par la nouvelle appellation du ministère de l'Outre-mer, en 2012, devenu « ministère des Outre-mer ». On peut remarquer que comme toponyme « Outre-mer » ne prend pas le pluriel

et s'écrit avec une capitale, ce qui n'est pas le cas de la locution adverbiale (la « France d'outre-mer ») ou de la notion géographique (les « outre-mers européens »), qui va au-delà du cas français [GAY, 2018] pour montrer qu'il existe des situations similaires à la France (Pays-Bas, États-Unis...).

Dans cet ouvrage, nous nous en tiendrons à la locution adverbiale, avec le sigle FOM, et n'utiliserons le pluriel que lorsque notre réflexion aura une portée générale, visant à mettre en évidence des règles, qui pourraient déboucher sur de véritables *overseas studies* pour suivre la mode nord-américaine. Nous ne tenons donc pas à rentrer dans le jeu du choix entre un singulier qui ne serait que le reflet d'un regard surplombant et désincarné depuis Paris, en quelque sorte un écho de la colonisation, et un pluriel qui, sous couvert de prendre en compte la diversité, cacherait une mauvaise conscience vis-à-vis du passé et tenterait d'expier les crimes de la colonisation.

Avec 2,8 millions d'habitants, l'équivalent de la région Bourgogne-Franche-Comté ou de l'ex-région Languedoc-Roussillon, pour 120 000 km², la FOM constitue une partie non négligeable de l'ensemble national. Nous excluons la Terre-Adélie (390 000 km²) de ce total car la France, comme « État possédé », a accepté le gel de ses revendications territoriales sur cette portion du continent austral depuis la signature, en 1959, du traité de l'Antarctique. Elle se décline en treize entités aux statuts différents (tableau ci-dessous) : les plus connues sont les « quatre vieilles colonies », devenues des départements d'outre-mer (DOM) en 1946 et des régions d'outre-mer (ROM) en 1982. Les trois « îles à sucre » (Guadeloupe, Martinique et Réunion) ainsi que la Guyane ont une histoire commune, marquée par l'esclavage, jusqu'à son abolition en 1848, et l'assimilation, avec la départementalisation, en 1946. Elles totalisent 1,9 million d'habitants, soit environ les deux tiers de la population de la FOM. Cet ensemble, dont les statuts ont divergé récemment, est complété par une série de collectivités diverses à l'autonomie variable, dont Mayotte, devenue un DOM en 2011 et d'autres appelées collectivités d'outre-mer (COM) depuis la révision constitutionnelle de 2003, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie qui, par l'accord de Nouméa (1998), est une collectivité au statut dérogatoire et transitoire à nul autre pareil. Des îles inhabitées ou sans population permanente, telles les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) ou Clipperton, complètent cet ensemble hétéroclite et dispersé.

Seule Saint-Pierre-et-Miquelon, à la latitude de Nantes, est habitée au-delà des tropiques. Hormis la Guyane, il s'agit d'îles appartenant aux archipels de la Caraïbe (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy), des Mascareignes (Réunion) et des Comores (Mayotte), ou composés de plusieurs archipels (Nouvelle-Calédonie ou Polynésie française). Tropicalité et insularité jouent donc un rôle majeur sur les écosystèmes. Les précipitations sont inégalement réparties dans l'espace, avec l'opposition côte au vent/côte sous le vent, et dans le temps, avec une saison sèche et une saison des pluies, marquée par le risque cyclonique. Par ailleurs, les maladies tropicales y sont

encore présentes, car si le paludisme a disparu dans les Antilles françaises et à La Réunion, il est encore virulent en Guyane et à Mayotte.

La France d'outre-mer en 2020

	Statut	Superficie (km ²)	Population (en milliers)	Densité (hab./km ²)
Guadeloupe	DROM	1 628	377	234
Guyane	Collectivité unique	83 846	290	3
Martinique	Collectivité unique	1 128	358	322
La Réunion	DROM	2 503	860	346
Mayotte	DOM	374	279	684
Saint-Martin	COM	56	36	643
Saint-Barthélemy	COM	21	10	460
Polynésie française	COM	3 500	277	72
Wallis-et-Futuna	COM	142	12	82
Saint-Pierre-et-Miquelon	COM	242	6	25
Nouvelle-Calédonie	Collectivité <i>sui generis</i>	18 575	271	15
Terres australes et antarctiques françaises	COM	7 391*	Pas de population permanente	-
Clipperton	Domaine public de l'État	2	0	0
TOTAL		119 408	2 776	23

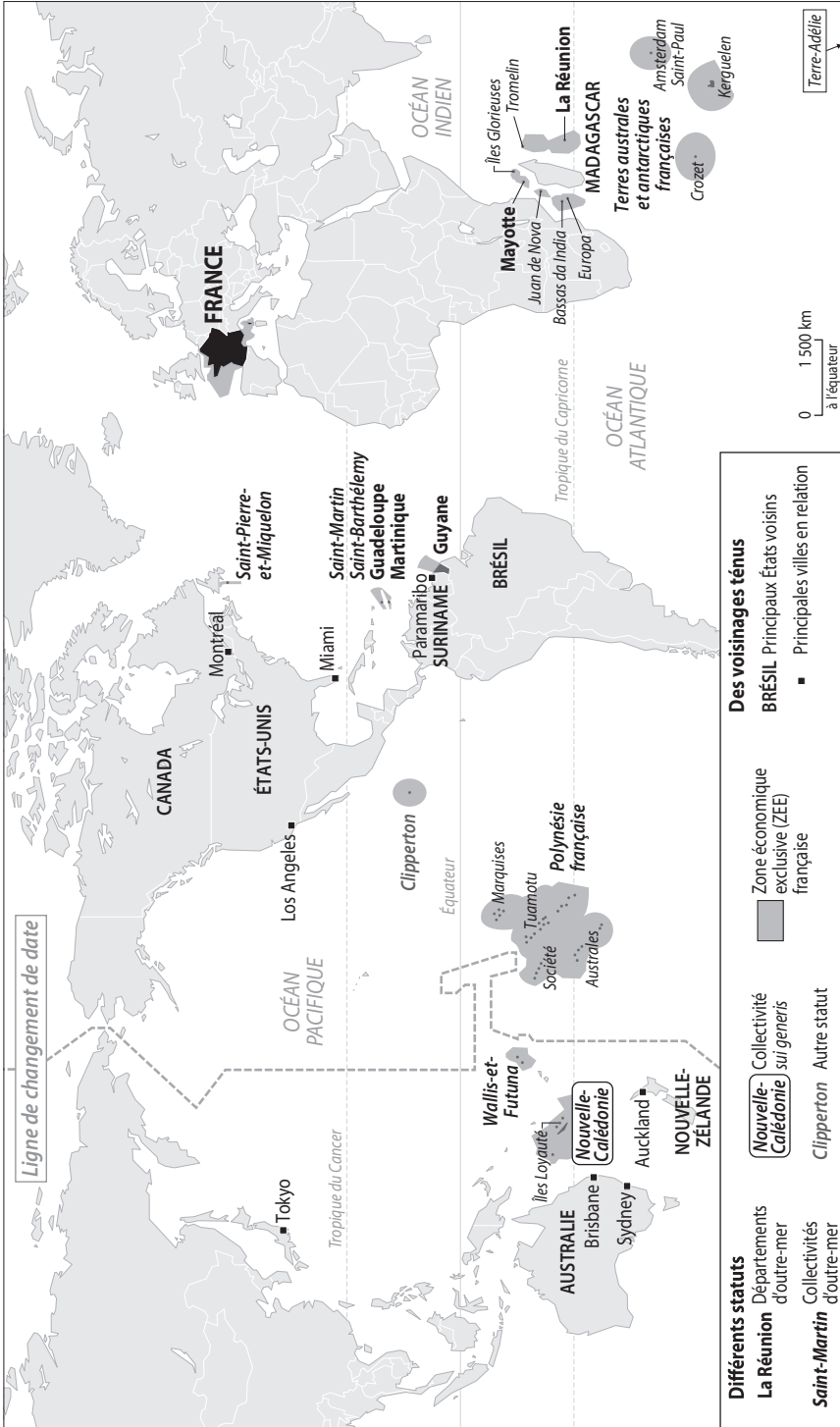
*Sans la Terre-Adélie.

N.B. : Les données sur les superficies ont varié avec le temps. On trouve encore parfois 91 000 km² pour la Guyane, alors que depuis 1960 l'INSEE et les services du Cadastre ont abouti à un chiffre de 83 534 km² ; l'IGN, quant à lui, donne une surface de 83 846 km². La superficie de Wallis-et-Futuna a longtemps été comprise entre 250 et 280 km² avant qu'un planimétrage à partir des cartes au 1/25 000 aboutisse à une superficie totale bien moindre, de 142 km². L'incertitude continue de régner sur la superficie de la Polynésie française, souvent donnée entre 3 814 km² et 4 200 km², mais probablement plus faible, aux environs de 3 500 km², par la prise en compte fautive des étendues lagunaires dans le calcul des surfaces de certaines îles.

Sources : INSEE, Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE) et Service territorial de la statistique et des études économiques de Wallis-et-Futuna (STSEE).

L'éloignement à la Métropole est une autre caractéristique de la FOM. Il faut au minimum 8 heures d'avion pour atteindre les Antilles françaises au départ de Paris. Quant aux collectivités du Pacifique, près de 24 heures, voire plus de 30 heures pour Wallis-et-Futuna, sont nécessaires. Les liaisons entre les différentes parties de la FOM sont souvent inexistantes. Cela ne favorise pas les synergies entre les collectivités ultramarines, vouées à une relation presque exclusive avec la Métropole, tant les liens avec l'espace régional sont ténus.

La France d'outre-mer



Source : GAY, 2003.

Sur la longue durée, la FOM est un espace démographiquement très dynamique. Pendant que la population métropolitaine augmentait de 60 % entre la fin des années 1940 et aujourd'hui, la FOM, dans ses limites actuelles, a vu ses effectifs plus que tripler. Toutefois, la dynamique démographique est de plus en plus contrastée, avec d'un côté des territoires où la population stagne voire baisse, comme c'est le cas dans les Antilles françaises, à La Réunion, en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française en raison du vieillissement accéléré de la population, d'une fécondité devenue parfois inférieure à celle de la Métropole, et, parfois également, d'un solde migratoire négatif. À l'opposé, la Guyane et Mayotte connaissent une explosion démographique incontrôlée, par un solde naturel très positif, avec une fécondité élevée et une population très jeune, ainsi qu'une forte immigration illégale. En conséquence, on ferme des classes dans les Antilles françaises alors qu'à Mayotte des enfants ont cours soit le matin soit l'après-midi, par manque de bâtiments. La démographie n'est pas le seul domaine où les évolutions ont été rapides et fortes ces dernières décennies.

Notre expérience de la FOM, dans laquelle nous avons vécu une douzaine d'années, d'abord en Polynésie française, de 1987 à 1989 comme membre de l'équipe scientifique technique de l'*Atlas de la Polynésie française* [ORSTOM, 1993], puis à La Réunion, comme maître de conférences à l'université (1995-2000), et enfin en Nouvelle-Calédonie de 2008 à 2012, comme codirecteur scientifique de l'*Atlas de la Nouvelle-Calédonie* [IRD Éditions-congrès de la Nouvelle-Calédonie, 2012] n'est pas étrangère à la volonté de révéler, au-delà parfois des apparences, la profonde altérité des sociétés ultramarines par rapport à la Métropole. Mais, en opposition avec les démarches essentialistes ou culturalistes, nous constatons que, dans leur diversité et malgré leur éparpillement ou leur appartenance à des « aires culturelles » différentes, ces sociétés et ces économies ont un certain air de famille découlant de leurs relations étroites, séculaires et compliquées à la Métropole.

Cet ouvrage a fait appel aux travaux de plusieurs disciplines, géographie bien sûr, mais également droit, économie, histoire, sociologie ou anthropologie. Il se veut une alternative à de nombreuses réflexions postcoloniales déterritorialisées et englobantes. En ayant une approche par les lieux et l'espace, nous rejetons l'image uniforme donnée par certaines analyses qui en oublient les situations concrètes. Nous rejetons également la géographie régionale classique et exceptionnaliste et écartons toute approche strictement statisticienne, car cette forme de positivisme appauvrit les analyses et soumet le travail scientifique à des données contestables par leurs définitions, la qualité des enquêtes et la pertinence des mailles de collecte ou d'agrégation, d'autant que les données disponibles sur la FOM sont disséminées et de qualité variable. Les analyses historiques occupent une place de choix dans notre travail pour comprendre les situations présentes, à la fois la personnalité de chacun de ces territoires mais également leurs fortes ressemblances.

Comparée à la France métropolitaine, qui semble si équilibrée dans son moule hexagonal, la FOM est éparse, dispersée en désordre à travers le monde, et difficile à cerner. Lui trouver une unité ou déceler des régularités semblent relever de la gageure, et pourtant c'est ce que nous ferons dans cet ouvrage, en révélant cette autre France, dynamique et souple, loin d'être une simple survivance de la colonisation, post-coloniale ou néocoloniale.

Car les sociétés de la FOM sont étonnamment vivantes. Ce sont des lieux d'innovations sociales et d'expérimentations juridiques, qui permettent, quand on se donne la peine de changer de point de vue, d'apprécier sous un jour différent la République française. Nous insisterons beaucoup sur les transformations récentes de la FOM, qu'elles soient en matière de statut, de prises en compte des populations autochtones, de vulnérabilité ou d'organisation et d'aménagement des territoires. Les questions d'inégalités, de disparités, de déséquilibres sociospatiaux ou de modèles de développement sont les fils conducteurs de notre réflexion géographique. Conscient du regard métropocentré qu'implique une étude de la FOM, nous nous arrêterons longuement dans une partie liminaire sur le sens des mots que nous employons, et leur arrière-plan idéologique et historique, pour décrire cet ensemble. On ne peut pas comprendre l'outre-mer sans analyser sa relation avec la Métropole. C'est la raison pour laquelle la partie suivante est consacrée à l'évolution des statuts vers un dispositif « à la carte » et le rôle de laboratoire de la FOM dans ce domaine, avec des constructions juridiques particulièrement hardies, démontrant que la République française est capable de développer des outils pour prendre en compte la diversité et tâcher de réparer des dommages de la colonisation.

La population ultramarine, qu'elle vive en outre-mer ou en Métropole, est abordée dans la troisième partie, en insistant sur les problèmes de discrimination, d'inégalités de revenus, de pauvreté ou de prise en compte ou pas de leurs spécificités ethniques qu'elle rencontre, dont la « nouvelle question indigène » [TRÉPIED, 2012]. L'avant-dernière partie, au-delà des atouts de l'outre-mer, avec une zone économique exclusive (ZEE) gigantesque, s'attache à montrer la profonde vulnérabilité de ses écosystèmes, soulignée par quelques grands scandales sanitaires, et la faiblesse de ses économies, lourdement assistées. Nous consacrons la dernière partie à une analyse à des échelles différentes des disparités, des phénomènes d'enclavement ou d'insularité, qui orientent l'aménagement de leur territoire. Nous la terminons en adoptant un regard décentré et novateur sur cet ensemble.

